

Image not found or type unknown



Demande titre de séjour salarié

Par **soufian12345**, le **22/05/2015** à **21:32**

Bonjour,

Je viens de déposer une demande de titre de séjour salarié malheureusement elle a été refusée le 19 décembre 2014 avec une obligation de quitter le territoire, je voudrais savoir dans quel délai je pourrai refaire une demande sachant que j'ai dépassé la date de recours. Y a-t-il un risque si je me présente à la préfecture pour prendre un RDV pour déposer un nouveau dossier.

Cordialement